



DÉBUT DE LA CAMPAGNE DE RECENSEMENT

Le recensement de la population se déroule du 16 janvier au 22 février 2025

Publié le 15 janvier 2025

La campagne de recensement de la population est lancée. Organisée par l'Institut National de la Statistique et des études économiques, avec la ville de Millau, 5 agents recenseurs vont venir à la rencontre des Millavois et des Millavoises pour collecter les données.

Qui est concerné ?

Chaque année, 8% des logements sont tirés au sort soit 1079 logements. Les personnes qui doivent être recensés ont reçu un courrier dans leur boîtes aux lettres.

Les secteurs concernés sont :

- le centre Ancien notamment: rue de la capelle - rue droite - rue haute - rue du voutre - Peyrollerie, rue Jean-Moulin, bd de l'Ayrolle ...
- rue de la Fraternité, rue Paulèle, rue du Rouergue, Champsdu Prieur, Gambetta.
- Résidence du Stade, rue Alfred Merle - Etienne Delmas, Lucien Costes, Raymond Delpuech..
- rue de la Croix Vielle, Malhourtet, Viastels, Aumières, Beausoleil, Avenue Charles de Gaulle, Les Hauts du Vivier.
- Bd Albert Jonquet, Bd de Soulobres, Gandalou, Aumières, Ravin de Ste Marthe, route du Causse Noir.

Répondez aux questions sur un formulaire papier fourni par l'agent recenseur ou rendez-vous directement sur internet :

<https://www.le-recensement-et-moi.fr/> 

À quoi sert le recensement ?

Le recensement de la population est obligatoire. Cela permet de définir la population exacte de la commune, cela détermine la dotation de l'Etat (en fonction du nombre d'habitant), de définir le nombre d'élus et d'identifier les besoins en terme d'équipement public.



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00

Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30